

## SÉCURITÉ INCENDIE : RECYCLAGE SSIAP1

<b>Objectif général</b>	Répondre à l'obligation réglementaire de maintien des acquis, conformément à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié
<b>Objectifs pédagogiques</b>	Maintenir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la validité de la qualification, pour l'emploi dans la fonction
<b>Objectifs opérationnels</b>	Être capable d'assurer la sécurité des personnes et des biens lors de la tenue du poste
<b>Contenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Séquence 1 : PRÉVENTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Évolution de la réglementation</li> </ul> </li> <li>■ <b>Séquence 2 : MOYENS DE SECOURS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Évolution de la réglementation</li> </ul> </li> <li>■ <b>Séquence 3 : MISE EN SITUATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie</li> <li>○ Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité</li> </ul> </li> </ul>
<b>Durée/Horaires</b>	14 heures soit 2 jours. 8h30/12h30 – 13h15/16h15
<b>Méthodes pédagogiques</b>	Alternance de parties théoriques et pratiques Méthode participative et active
<b>Matériels pédagogiques et techniques</b>	Matériel informatique Écran Numérique Interactif Plateau technique équipé (PC Sécurité opérationnel) Générateur de foyer écologique à gaz, extincteurs Solution de réalité augmentée XR Fire Trainer Système de vote QUIZZBOX
<b>Méthode de validation</b>	La présence à l'ensemble des séquences programmées à la formation est obligatoire.
<b>Documents remis</b>	Délivrance d'une attestation de maintien des connaissances conforme à l'annexe XII de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié (validité 36 mois) Délivrance d'une attestation de formation
<b>Public concerné</b>	Les personnes titulaires de la qualification SSIAP1
<b>Prérequis</b>	Justifier d'une activité d'Agent d'au moins 1607 heures durant les 36 mois précédant la formation (attestation d'employeur) Posséder une qualification de secourisme à jour : PSC1 de moins de 24 mois, ou PSE1 ou SST valides
<b>Effectif par session</b>	Minimum 04 personnes – Maximum 15 personnes Le maintien de la session ne se fera que si le nombre minimum de participants est atteint. Dans le cas contraire, elle sera déplacée sur une autre période ou annulée.

<b>Équipe pédagogique</b>	
<b>Éric BODET</b>	<u>Formateur &amp; Responsable Pédagogique</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ SSIAP1, 2 et 3 (Initial, Recyclage, Remise à Niveau),</li> <li>○ EPI Manipulation Extincteur et Évacuation,</li> <li>○ Toutes formations "incendie" types J et U sur demande</li> <li>○ Habilitations Électriques</li> <li>○ Titre Professionnel d'Agent de Sûreté et de Sécurité Privée (TP A2SP)</li> </ul>
<b>Denis DULAS</b> <b>Laurent LESCLAUX</b>	<u>Formateur</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ SSIAP 1 et 2 (Initial, Recyclage, Remise à Niveau),</li> <li>○ EPI Manipulation Extincteur et Évacuation,</li> <li>○ Toutes formations "incendie" types J et U sur demande</li> <li>○ Habilitations Électriques</li> <li>○ Titre Professionnel d'Agent de Sûreté et de Sécurité Privée (TP A2SP)</li> <li>○ Titre à Finalité Professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité (TFP APS)</li> <li>○ Sauveteur Secouriste du Travail (SST)</li> <li>○ Hygiène et Sécurité Alimentaire</li> </ul>
<p><i>Pour des raisons indépendantes de notre volonté (maladie, indisponibilité etc..) de nos formateurs permanents, nous pouvons être amené à sous-traiter des heures de formations par des vacataires répondant à toutes les exigences réglementaires et respectant notre cahier des charges en matière de qualité.</i></p>	